

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du
"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 - 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉALISATION
D'UNE STRUCTURE D'ESCALADE POUR LA
SALLE DE SPORT DU LYCÉE**

Par délibération du 5 mars 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une consultation sous forme d'une procédure adaptée de « petits lots » pour la réalisation d'une structure artificielle d'escalade pour la salle de sports du lycée, estimée à 85 000 € HT par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME).

Cette structure d'escalade a vocation à permettre l'apprentissage de ce sport dans le cadre de l'éducation physique et sportive et pourrait faire l'objet d'une option au baccalauréat.

Une consultation a donc été lancée le 10 mars, prévoyant une date limite de remise des offres fixée initialement au 2 avril, reportée compte tenu des mesures de confinement prises par le gouvernement au 11 mai 2020 à 15h00.

Quatre plis et échantillons ont été reçus dont un échantillon hors délais par les candidats suivants :

- ESCATECH (échantillon reçu hors délais)
- GRIMPOMANIA
- ENTRE-PRISE
- PYRAMIDE.

La Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) a établi l'analyse des 3 offres régulières selon les critères de jugement suivants :

- Prix 40 %
- Valeur technique 60% dont
 - Qualité des matériaux et équipements proposés 35% ;
 - Méthodologie d'exécution et moyens (humains et techniques) mise en œuvre pour la réalisation de la SAE 25%.

Elle propose le classement suivant et attribuant le marché au candidat « Entre-prise » :

N°	NOM DU CANDIDAT	VALEUR TECHNIQUE (60%)	PRIX (40%)	NOTE TOTALE/100	CLASSE MENT
		NOTE/60	NOTE/40		
2	GRIMPOMANIA	55	35.78	90.78	2 ^{ème}
3	ENTRE-PRISE	55	36.85	91.85	1 ^{er}
4	PYRAMIDE	45	40	85	3 ^{ème}

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 3°, R.2123-1 2° et R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020 2 03 du 5 mars 2020 approuvant le lancement d'une consultation de réalisation d'une structure artificielle d'escalade estimée à 85 000 € HT,

Vu le procès-verbal du Bureau Communautaire du 9 novembre 2017 approuvant le principe de réalisation des équipements annexes du lycée,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2019 08 02 en date du 10 octobre 2019 portant approbation des études d'avant-projet définitif de la salle de sport du lycée et mise en œuvre de la conception des équipements sportifs extérieurs,

Vu les crédits inscrits au BP 2020, à l'opération 405 équipements annexes du lycée,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer le marché de réalisation d'une structure d'escalade au candidat ENTREPRISE pour un montant de 90 000 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AOUT 2020

**Givrand, 4 août 2020
Le Président,**

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Téléréfuge citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.